

## Séance ordinaire du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

### Etaient présents :

Mmes FAVE B. , MULLER I., VAN DEN BROECK I.

Ms. COURANT P., GRALAK R., GRANDIN P., GUYENNOT G., JULIEN M., VAN PEE Y.

### Absents excusés :

Mme LEROY S (procuration à Mme FAVE B.), M. PIEUX G. (procuration M. GRANDIN P.), Mme VAN DEN HEEDE A. (procuration à M. GUYENNOT G.), Mme KOKAI G. (procuration à Mme MULLER I.)

Absentes : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

### Compte rendu de la séance du 26 janvier 2024 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 24 novembre, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu sus cité.

### 1 – Vote du Compte Financier Unique 2023 : (N°04/2024)

Monsieur le Maire présente le CFU 2023 :

CROUY-EN-THELLE - Commune de Crouy en Thelle - CFU - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	679 376,00	716 752,46	1 396 128,46
	Recettes réalisées (1)	B	113 518,60	917 799,41	1 031 318,01
	Restes à réaliser	C	190 275,00	0,00	190 275,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	462 211,00	1 067 500,00	1 529 711,00
	Dépenses réalisées (1)	E	376 962,39	636 968,24	1 013 930,63
	Restes à réaliser	F	126 965,51	0,00	126 965,51
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-263 443,79	280 831,17	17 387,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-217 165,00	350 747,54	133 582,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-480 608,79	631 578,71	150 969,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	63 309,49	0,00	63 309,49
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-417 299,30	631 578,71	214 279,41

Votes Pour : 12      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal accepte et vote le Compte Financier Unique 2023 à l'unanimité des présents et représentés.

### 2 – Affectation du résultat 2023 : (N°05/2024)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		280 831,17 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		350 747,59 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)		631 578,76 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-480 608,70 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		148 045,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	-332 563,70 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	631 578,76 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		332 563,70 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		299 015,06 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

Votes Pour : 13      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat 2023 à l'unanimité des présents et représentés.

### 3-Vote du Budget 2024 : (N°06/2024)

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	306 179,62	638 682,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	84 567,51	232 673,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 480 608,70	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>871 355,83</b>	<b>871 355,83</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 039 747,16	740 732,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 299 015,06
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>1 039 747,16</b>	<b>1 039 747,16</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 911 102,99</b>	<b>1 911 102,99</b>

Votes Pour : 13      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal accepte et vote le Budget primitif 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

#### **4 – Consolidation des statuts de CCT : (N°07/2024)**

La Thelloise modifie ses statuts en regard des compétences supplémentaires.

Le conseil Municipal approuve et vote la version actualisée des statuts de la CCT à l'unanimité des présents et représentés.

#### **5 – Tarifs de la brocante : (N°08/2024)**

Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif de 5 € le mètre pour les particuliers et 10 € pour les professionnels avec un minimum de 2 mètres linéaire.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés de reconduire les tarifs actuels et autorise à encaisser les chèques afférents à cette manifestation.

#### **6 – Convention Police Municipale : (N°09/2024)**

La commune prévoit de contractualiser avec la commune de Boran-sur-Oise la Police Municipale de leur commune pour une durée de 17H50 mensuelle pour un coût TTC de 15 000 € annuels soit 3 750 € TTC par trimestre.

Le Conseil Municipal vote et accepte la contractualisation à l'unanimité des présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette contractualisation.

#### **7 – Création d'un poste d'agent rédacteur : (N°10/2024)**

Le poste d'agent rédacteur n'étant pas créé, il convient de le créer.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés la création du poste de rédacteur.

#### **8 – Poste d'agent technique d'animation et entretien de l'école : (N°11/2024)**

L'agent technique d'animation et entretien de l'école en CDD actuellement arrive en fin de contrat en juillet 2024. Monsieur le Maire propose au conseil de transformer le contrat CDD au moment du renouvellement en contrat CDI.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés le passage en CDI.

#### **9 – Questions diverses :**

A) **Le SE60** demande à la commune si la subvention n'était pas accordée si la commune maintient la demande de travaux.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la demande de travaux à l'unanimité des présents et représentés en cas de non accord de subvention. **(N°12/2024)**

B) **Frais de scolarité à Saint-Leu d'Esserent en 2020** : La commune de St leu d'Esserent reste devoir la somme de 600 euros. Le délai de réclamation étant dépassée, le Conseil Municipal décide de ne pas réclamer cette facture à l'unanimité des présents et représentés. **(N°13/2024)**

C) **Nettoyage de la salle polyvalente** : des locataires ont rendu la salle non nettoyée.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés le dépôt d'un chèque de caution de 100€ afin de procéder au nettoyage le cas échéant. **(N°14/2024)**

D) **Remise de prix aux élèves de CM2 quittant l'école pour le collège.**

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'achat d'une calculatrice (selon la demande du collègue). **(N°15/2024)**

E) **La DSP (Délégation de Service Public)** du Périscolaire est à refaire pour le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire, vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés l'ouverture de l'appel d'offre pour renouveler la DSP et toutes les actions nécessaires afférentes. **(N°16/2024)**

F) **SE60** : création d'un nouveau groupement unique d'achat d'énergies. Il est nécessaire de renouveler la confiance en acceptant la nouvelle convention constitutive.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents la nouvelle convention constitutive du SE60. **(N°17/2024)**

La séance est levée à 23 h 45.

